



# CSO et CRCHS

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL DE MARCHE NORDIQUE 2018

### 1. - GENERALITES

La Ligue d'Athlétisme PACA a décidé d'attribuer à l' Athletic Philippides (06) l'organisation du 2<sup>ème</sup> championnat régional de Marche Nordique à Bar sur loup.

Cette compétition est programmée le dimanche 18 Mars 2018.

L'organisation technique est à la charge du club désigné, sous le contrôle de la Commission Régionale des Courses Hors Stade de la Ligue d'Athlétisme et sous la tutelle de la Commission Sportive et Organisation.

La chronométrie est assurée par la ligue (championnat et épreuve Open).

### 2. - REGLEMENTS

Ce règlement est applicable pour ce championnat régional de marche nordique.

#### 2.1 Catégories concernées

Cette course concerne les catégories de cadet à masters 5 féminins et masculins, titulaire d'une licence « **COMPETITION** » auprès de la FFA.

#### 2.2 Programme

Ce championnat se déroulera à l'occasion de la Papet'Nordic.

La distance est de 10kms sous la forme d'une seule boucle.

Le départ est prévu à 10h à partir de la papeterie.

## 2.3 Classements

### **Equipe**

Une équipe est composée de 4 marcheurs. Celle-ci est obligatoirement mixte avec au minimum une femme et un homme.

Les compositions des équipes devront être déposées auprès de l'organisateur avant le début de la compétition.

Le calcul du classement par équipe s'effectue par l'addition des temps des 4 coureurs d'un même club. Le règlement fédéral sera appliqué pour la composition des équipes (muté et athlète étranger).

En cas d'égalité, c'est le temps réalisé par le 4<sup>ème</sup> coureur qui sera retenu.

### **Individuel**

Le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie de cadet à master 5 (féminin et masculin) se verra attribué le titre de champion régional.

## 2.4 Titres et Récompenses

### **Equipe**

Seront récompensées : - les 3 premières équipes.

Il sera attribué une coupe pour l'équipe et une médaille pour chacun des athlètes.

### **Individuel**

Il sera attribué une médaille à chaque athlète titré.

### **Scratch**

Les 3 premiers marcheurs masculin et féminin seront récompensés

## 2.5 Pénalités

Les pénalités se feront sous forme de boucles et de temps.

Le marcheur doit être responsable tout au long du parcours de la maîtrise de son allure et de son positionnement conformément à la réglementation fédérale en vigueur.

Toute infraction sera sanctionnée par la présentation d'un carton jaune tendu devant l'athlète par un juge. Une infraction entrainera une pénalité.

Cette pénalité se matérialise par la réalisation d'une boucle supplémentaire de 200m qui se situera près de la zone d'arrivée.

Les pénalités sont à effectuer avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

Dans l'éventualité, ou le marcheur n'effectue pas cette boucle, celui-ci se verra sanctionné d'une pénalité « temps » de 4' qui sera rajouté à son temps final.

Une pénalité « temps » de 4' pourra être infligée lors de la dernière ligne droite (après la boucle de pénalité).

A la 4<sup>ème</sup> pénalité, le marcheur sera sanctionné d'un carton rouge et disqualifié.

## 2.6 Tenue

Les compétiteurs doivent porter un maillot aux couleurs distinctives de leur club. Tout manquement entrainera la disqualification de l'athlète.

Les dossards fournis par l'organisateur doit être visible en permanence tout au long de l'épreuve et portés à l'avant et dans le dos du coureur. Celui-ci doit être accroché avec 4 épingles.

## 2.7 Equipement

Les marcheurs doivent utiliser leur propre paire de bâtons de marche nordique.

Un prêt de bâtons à hauteur d'une trentaine pourra se faire sur place à la charge de la ligue.

## 2.8 Engagement

L'engagement des athlètes possédant une licence **COMPETITION** (valide) est à la charge des clubs. Il se fera sur le site internet de la Ligue PACA au plus tard pour le jeudi 15 mars 2018.

Cet engagement est gratuit pour les athlètes licenciés dans un club de la Ligue PACA.

Ne seront retenus dans les classements que les coureurs ayant été engagés grâce à cette procédure.

**Il n'y aura pas d'engagement sur place pour participer au championnat régional.**

## 2.8 Litiges et réclamations

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Hors Stade de la compétition, seul habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au juge-arbitre dans les 30' qui suit l'affichage des résultats.

## 2.9 Droit à l'image

La ligue d'athlétisme PACA informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

## 2.10 Environnement

Cette compétition se déroulant dans un milieu naturel, il est rappelé à chaque participant et aux responsables de club d'être particulièrement vigilant dans le respect du site de la compétition et de prendre en compte leurs déchets.